

		Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal COMMUNE DE ROQUETTES Département de la Haute-Garonne	Acte rendu exécutoire de plein droit <input checked="" type="checkbox"/> Affichage / Publication <input checked="" type="checkbox"/> Notification
Séance du Mardi 28 octobre 2025 ***** Acte n° 2025-05-01		L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-huit octobre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Roquettes dûment convoqué conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel CAPDECOMME, Maire en exercice.	
		Présent(e)s	Michel CAPDECOMME / Pierre SEROUGNE / Liliane GALY / Elia RIUS / Matthieu SEVESTRE / Karin CHALUT / Marc FAURE / Anne GAVALDA / Sylvie MOREAU / Nathalie MORENO / Marie-Gisèle MASCLET / Emmanuel ROSTIROLLA / Morad MAACHOU / Françoise ROQUES / Nathalie BOUCARD / Philippe DIAS / Magali VERHAEGHE
Date de convocation : 20/10/2025	Conseillers en exercice : 27	Procuration(s)	Ameline ALCOUFFE à Liliane GALY / Michel MASCLET à Marie-Gisèle MASCLET / Thierry GOMBAUD à Morad MAACHOU
Date de publication : 20/10/2025	Présent(e)s : 17 Procuration(s) : 3 Votant(e)s : 20 Absent(e)s : 7	Absent(e)s	Gilles VACHER / Cyril DOS SANTOS / Olivier ESTRYPEAU / Stéphanie LANG-LALANNE / Laurence MEYNIER / Thierry PARIS / Martine KEANE
		Secrétaire	Liliane GALY
Objet		Intercommunalité_ Révision libre de l'attribution de compensation d'investissement compétence voirie	

Rapporteur : Monsieur le Maire

ANNEXE20250501_01_MURETAIN AGGLO DELIBERATION 2025.005

Vu la délibération n°2024.134 en date du 24 septembre 2024 par laquelle le Muretain Agglomération a procédé à une révision des modalités de financement de la compétence voirie ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024-06-22 du 25 octobre 2024 approuvant les nouvelles conditions de révision des attributions de compensation en ce qui concerne la compétence « voirie d'intérêt communautaire » ;

Par délibération du Conseil Communautaire du 04 février 2025, le Muretain Agglo a approuvé une révision libre des Attributions de Compensation d'Investissement (ACI) au titre de l'année 2025 pour chaque commune concernée par la révision libre ;

L'attribution notifiée tient compte du nouveau mode de financement de la compétence voirie et ainsi :

- Du solde du bilan de voirie définitif 2024 ;
- De l'avance de 50% du reste à charge du bilan de voirie prévisionnel 2025

Pour la commune de Roquettes, le montant de la révision libre s'élève à 68 754 euros, et constitue une dépense d'investissement au budget principal 2025.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide:

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

- ✓ D'approuver le montant de l'Attribution de Compensation d'Investissement 2025 de la commune de roquettes soit 68 754 euros ;
- ✓ De mandater le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- ✓ De préciser que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département ainsi qu'au Trésorier ;
- ✓ D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la

Accusé de réception en préfecture
031-213104607-20251028-2025_05_01-DE
Reçu le 31/10/2025

COMMUNE DE ROQUETTES	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Du mardi 28 octobre 2025	Acte n° 2025-05-01
Objet	Intercommunalité_ Révision libre de l'attribution de compensation d'investissement compétence voirie	

*Mairie et de sa réception par le représentant de l'État. Ce recours peut être effectué par le Téléservice
Télérécourts Citoyens www.telerecours.fr:*

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme - au registre sont les signatures*

Roquettes, le 31 octobre 2025

Le Maire
Michel CAPDECOMME

